



CADEMA



11  
2019

# Création du Pôle d'Echange Multimodal de Mamoudzou

## Dossier d'Autorisation Environnementale - Pièce E : Note de présentation non-technique

### CONSULTING

SAFEGE  
14 Rue Jules Thirel  
Bât. A - Bureau 34 - Savanna  
97460 SAINT PAUL

Agence de la Réunion

SAFEGE SAS - SIÈGE SOCIAL  
Parc de l'île - 15/27 rue du Port  
92022 NANTERRE CEDEX  
[www.safege.com](http://www.safege.com)





Dossier d'Autorisation Environnementale - Pièce E : Note de présentation non-technique  
Création du Pôle d'Echange Multimodal de Mamoudzou



Vérification des documents IMP411

**Numéro du projet : 16MRU021**

**Intitulé du projet : Création du Pôle Multimodal de Mamoudzou**

**Intitulé du document : Dossier d'Autorisation Environnementale**

<b>Version</b>	<b>Rédacteur</b> NOM / Prénom	<b>Vérificateur</b> NOM / Prénom	<b>Date d'envoi</b> JJ/MM/AA	<b>COMMENTAIRES</b> Documents de référence / Description des modifications essentielles
<b>0</b>	Candice ROUSSE	Maëlla DREAN		Document initial



## Sommaire

1.....	Identité du demandeur .....	3
2.....	Localisation des installations .....	4
3.....	Objet, nature, consistance et volume du projet.....	6
3.1	Contexte de la demande .....	6
3.2	Objectif du projet .....	6
3.3	Consistance des aménagements projetés .....	8
4.....	Eléments majeurs du projet.....	10
4.1	Eléments majeur du projet.....	10
4.1.1	En termes d'aménagement du territoire .....	10
4.1.2	Intégrations paysagères .....	10
4.2	Simplicité/Solidité/Générosité .....	10
4.3	Egalité pour l'ensemble des usagers de l'espace public .....	10
4.4	Projet à forte valeur environnementale .....	11

## Table des illustrations

Figure 1 :	Localisation du territoire de Mayotte (Source : SRIT de Mayotte, 2011) .....	4
Figure 2 :	Découpage en village des communes de Mamoudzou .....	5
Figure 3 :	Localisation des équipements actuels sur le périmètre opérationnel .....	8
Figure 4 :	Plan masse d'aménagement, AVP, mars 2019.....	9

## Table des tableaux

Tableau 1 :	Identité du demandeur.....	3
-------------	----------------------------	---



## 1 IDENTITE DU DEMANDEUR

La présente demande est établie pour le compte du Conseil Départemental de Mayotte.

Tableau 1 : Identité du demandeur

<b>Maitre d'ouvrage</b>	Conseil Départemental de Mayotte Représenté par son Président en exercice
<b>Adresse</b>	Conseil départemental de Mayotte 8, rue de l'hôpital - BP 101 97600 Mamoudzou
<b>N° de SIRET</b>	22985000300018
<b>N° de téléphone</b>	02 69 63 60 60
<b>Mail</b>	hakim.madi@cg976.com
<b>Nom de la personne en charge du suivi du dossier</b>	Hakim MADI
<b>Logo</b>	 <p>DÉPARTEMENT DE MAYOTTE</p>

## 2 LOCALISATION DES INSTALLATIONS

Mayotte est un département français d'Outre-Mer situé dans l'Archipel des Comores (Océan Indien), à l'entrée nord du canal du Mozambique. Distant de 8 000 km de la métropole et de 1 500 km de l'île de La Réunion, elle est située à 400 km de la côte Est de l'Afrique et à 300 km de la côte occidentale de Madagascar.

D'une superficie de 374 km<sup>2</sup>, Mayotte comprend deux îles principales, Petite-Terre et Grande-Terre, ainsi qu'une trentaine d'îlots épars. L'île a acquis son statut de département le 31 mars 2011. Elle est composée de 17 communes.

Mayotte se distingue des autres départements français car Mamoudzou est le chef-lieu du département, sans autre sous-préfecture.

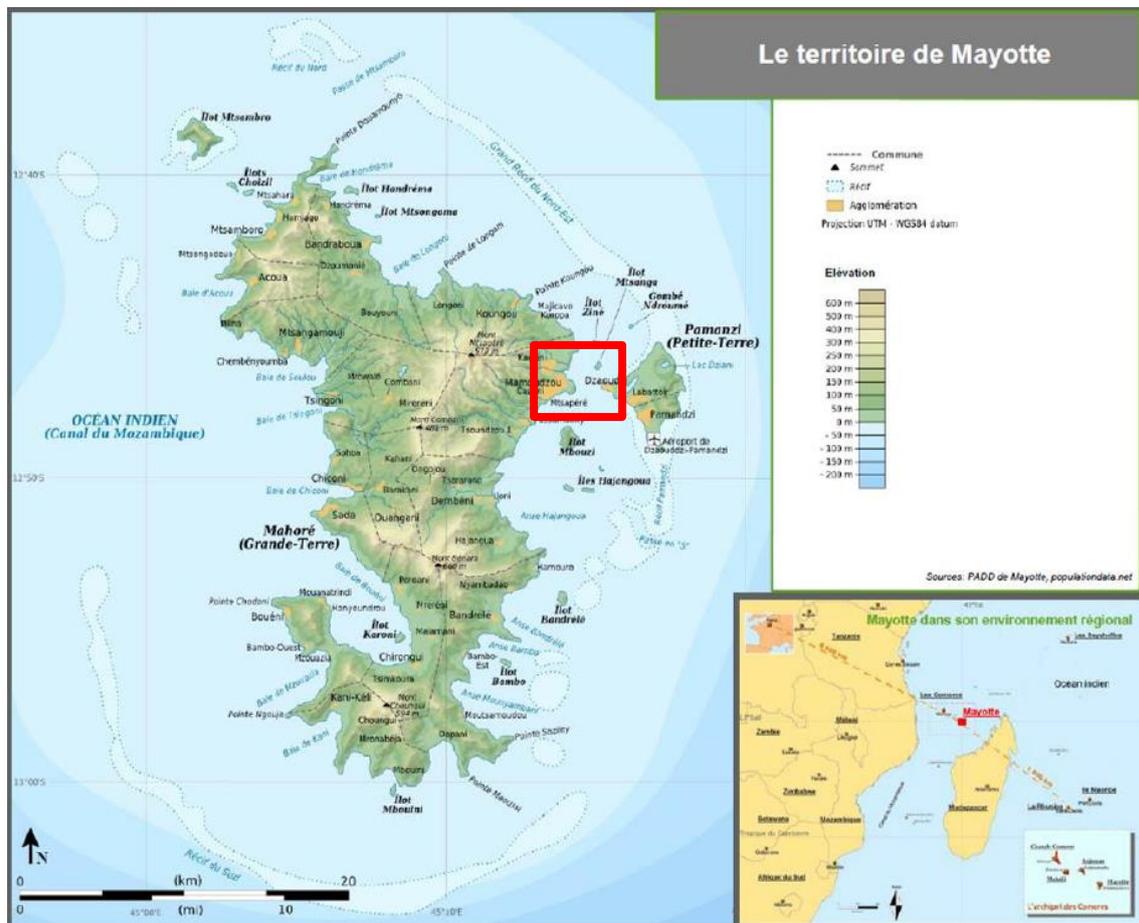


Figure 1 : Localisation du territoire de Mayotte (Source : SRIT de Mayotte, 2011)

Plus précisément, la commune de Mamoudzou est située au nord-est de la Grande Terre. La commune est découpée en 8 « villages ». Du sud au nord, les villages sont : Tsoundzou 2, Tsoundzou 1, Vahibé, Passamaïnty, M'tsapéré, Cavani, Mamoudzou centre, Kawéni.

Le découpage de Mamoudzou en villages est présenté sur la **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**



Figure 2 : Découpage en village des communes de Mamoudzou

Le périmètre du projet se situe dans le village de Mamoudzou centre.

## 3 OBJET, NATURE, CONSISTANCE ET VOLUME DU PROJET

### 3.1 Contexte de la demande

Le projet de création du Pôle d'Echange Multimodal (PEM) est connexe à la création de la ligne transport collectif (Bus à haut Niveau de Service) à Mamoudzou, sur l'île de Mayotte, dans l'Océan Indien.

Il s'agit tout autant d'un projet d'aménagement urbain que d'un projet d'infrastructure de transport.

Le site retenu pour l'aménagement du PEM de Mamoudzou est l'actuelle plateforme gagnée sur la mer, accueillant le marché couvert, l'office de tourisme et la gare maritime (navettes maritimes entre Petite Terre et Grande Terre).

Le périmètre du projet se situe donc dans le centre-ville de Mamoudzou, à l'interface avec la mer et à proximité immédiate du centre névralgique de la capitale : le rond-point du commandant Passot. Ce dernier est à la fois le point de départ de la RN1 et de la RN2 et le point d'arrivée de la barge (permettant de relier la Grande-terre à la Petite-terre). Il assure la distribution vers les principales rues de la ville.

Implantée au cœur de l'agglomération de Mamoudzou, chef-lieu de l'île, et de par sa position stratégique sur la route nationale, la future plateforme multimodale de transports collectifs sera aussi le point de convergence des transports terrestres (taxis collectifs et transports scolaires, notamment). Les nouvelles liaisons par bus ou bateaux à moyen terme renforceront son rôle de hub multimodal.

En plus des fonctions transport, ce remblai conquis sur la mer accueille un grand marché couvert, des commerces et, plus au sud, le port de plaisance. Le site est très fréquenté et animé. Il concentre : le marché, l'office de tourisme, l'amphidrome, la gare maritime, les bars et les boutiques artisanales. Faisant face au centre-ville, tous ces équipements composent une centralité forte sur l'axe de la RN1.

### 3.2 Objectif du projet

Le périmètre opérationnel du PEM fait aujourd'hui face à plusieurs problématiques :

- une dégradation et une utilisation abusive des espaces publics ;
- des dysfonctionnements importants existants entre les différents équipements actuels (marché, croisiéristes, brochettes, ...) ;
- des circulations piétonnes dégradées par, notamment, l'installation de grillages successifs aux abords des gares maritimes ;
- un stationnement abusif aux abords mais également dans le périmètre opérationnel.

La priorité est donc de faire de cette plateforme multimodale le projet qui coordonne les aménagements déjà en place, qui prenne en compte les projets en cours et les besoins collectifs et individuels et qui améliore qualitativement la Porte d'entrée de Grande Terre. Sa qualité en tant que pôle d'animation sera déterminante pour l'image du territoire puisqu'il sera la Porte d'Entrée de Grande Terre.

Le projet de PEM est un projet d'aménagement à part entière, avec des objectifs :

- en matière de transport :

- ❑ Pallier aux problématiques de circulations actuelles révélées et amplifiées depuis la mise en service d'amphidromes de plus grande capacité ;
  - ❑ Proposer des échanges intermodaux performants ;
  - ❑ Faciliter les correspondances entre tous les modes de déplacements : terrestres et maritimes, motorisés et modes doux, collectifs ou particuliers ;
  - ❑ Garantir le confort et la sécurité des déplacements et des déposes / reprises des stationnements ;
  - ❑ Intégrer les autres projets transports et leurs objectifs propres : le TCSP CARIBUS, les lignes de transports terrestres et les nouvelles liaisons maritimes interurbaines.
- En termes de qualité urbaine et paysagère :
    - ❑ Tenir compte des différents usages du site : marché couvert, office du tourisme, places événementielles ;
    - ❑ Créer des liens entre le site et le centre-ville ;
    - ❑ Intégrer les autres projets concernant le centre-ville de Mamoudzou : Requalification de la place de l'ancien marché et Projet du Front de mer.

Ces objectifs ne pourront être remplis qu'en proposant **une réelle coordination des offres de transports terrestres et maritimes**, une prise en compte des projets urbains entre eux et en créant, plus globalement, un projet urbain à l'échelle du secteur et partagé par tous les acteurs du territoire.

**En effet, le secteur du PEM occupe une position stratégique, au cœur de l'agglomération de Mamoudzou, à la jonction de la RN1 et de la RN2. Il est également situé à l'interface avec l'espace maritime et desservi par la barge en provenance de Petite-Terre.**

**Réaménager l'espace front de mer et l'ouverture sur l'Océan Indien est un challenge. Le périmètre du projet comprend trois ouvrages maritimes :**

- l'amphidrome,
- le quai des croisiéristes,
- la barge « piétons ».



Figure 3 : Localisation des équipements actuels sur le périmètre opérationnel

### 3.3 Consistance des aménagements projetés

Le projet de création du PEM de Mamoudzou prévoit notamment :

- Les travaux maritimes d'extension du terre-plein sur le lagon ainsi que d'agrandissement du quai Colas : un quai de 50 mètres minimum de long pouvant accueillir 3 barges simultanément ;
- Le regroupement des infrastructures maritimes au nord du pôle d'échanges ;
- La construction d'un bâtiment en position centrale, accueillant la billetterie pour tous les transports collectifs, un espace d'attente pour les passagers des amphidromes et des bureaux principalement destinés aux services maritimes (amphidromes ou nouvelles navettes) mais pouvant aussi mettre à disposition un local pour les chauffeurs des cars interurbains ;
- L'organisation des files d'attentes pour véhicules légers, les poids lourds, les vélos et les 2 roues motorisés ;
- Des quais pour les arrêts des lignes bus et cars en passage et en terminus (lignes urbaines et interurbaines) situés hors périmètre projet, le long de la RN1 ;
- Des stationnements pour le personnel du STM (Service de Transport Maritime) ;
- Des stationnements dépose minute ;
- La suppression de plusieurs constructions : les brochettes, l'actuel bâtiment de la gare maritime et les petits édifices éparpillés autour du marché couvert.

Le Pôle d'échanges multimodal a été découpé en **plusieurs entités** :

- La Gare Maritime ;
- Les abords du Marché couvert côté Ville, le mail piéton ;
- Les abords du Marché couvert côté Mer, le mail maritime ;

- La Place de la République ;
- La place des croisiéristes ;
- Les plages urbaines.

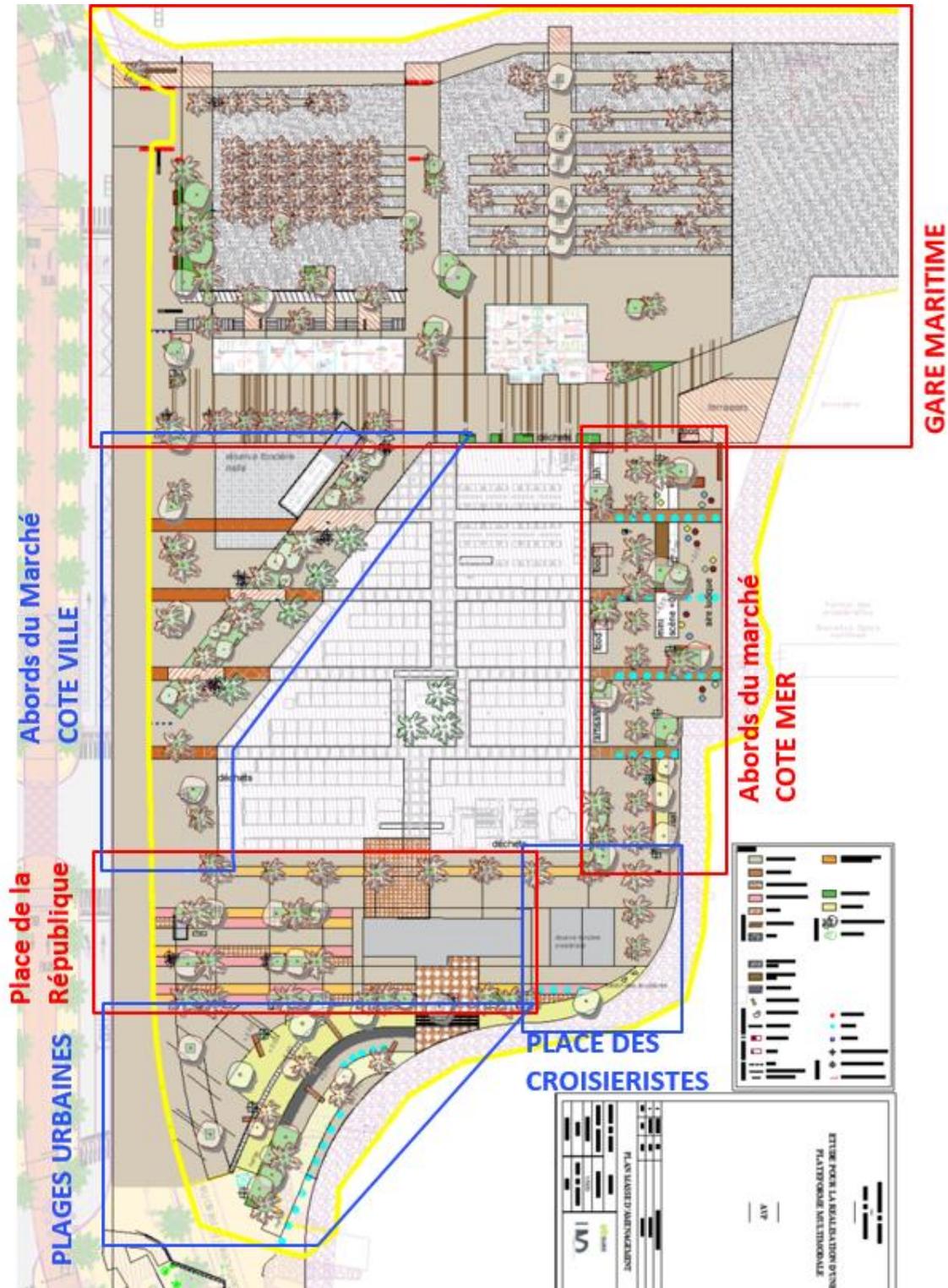


Figure 4 : Plan masse d'aménagement, AVP, mars 2019

## 4 ELEMENTS MAJEURS DU PROJET

### 4.1 Eléments majeur du projet

#### 4.1.1 En termes d'aménagement du territoire

- Créer un pôle d'échange multimodal ;
- Mieux répartir les espaces autour de la zone d'embarquement ;

#### 4.1.2 Intégrations paysagères

- Conserver au maximum l'existant ;
- Optimiser la gestion et la conservation de la biodiversité sur le site ;
- Conserver les sites à caractère patrimoniales.

### 4.2 Simplicité/Solidité/Générosité

L'ensemble des actions ont été guidées par un fil rouge résumé par ces trois mots :

- **SIMPLICITE** : Toutes les propositions faites sont issues d'observations de ce qui marche et de ce qui ne marche pas à Mayotte. Les choix ont été testés auprès des entreprises pour limiter au maximum l'import, pour réaliser à un coût raisonnable, pour profiter du savoirfaire local, pour éviter au maximum les charges d'entretien. Les sols sophistiqués, les pièces spéciales « sur mesure » sont prohibées !
- **SOLIDITÉ** : Nous avons bien analysé ce qui résiste au climat, au vandalisme, aux usages.
- Nous voulons absolument éviter que le projet s'use et qu'il conforte l'impression de précarité si présente partout. Donc, tous les dispositifs proposés ont passé avec succès « le crash test ».
- **GÉNÉROSITÉ** : le projet doit permettre une meilleure répartition des espaces afin que chacun puisse se retrouver dans une agglomération qui ne peut que grandir. Partout où nous avons pu, nous avons essayé de donner de l'ampleur pour être une infrastructure visionnaire, et pas juste adaptée au présent. Cette générosité est fondée sur les sites et non sur une attitude rigide plaquée. Ceci explique pourquoi le projet est totalement différent pour chaque segment. Le traitement du bord de mer, qui sera la vitrine du projet, est très représentatif de cette attitude.

### 4.3 Egalité pour l'ensemble des usagers de l'espace public

Le projet d'un pôle multi modal est pensé pour « tout modes de déplacement » ainsi que pour toutes les activités du site (embarcadère, commerce, stationnement) au sein du site. Il permet à toutes les activités et tous les usagers d'avoir une place dans le site.

80% de la population de l'île se concentre à Mamoudzou, toutes les personnes souhaitant se rendre à l'aéroport ou venant de l'aéroport transitent par le site d'étude.

Dans le domaine des mobilités, l'évolution des systèmes n'est jamais progressive : elle se fait par paliers. Celui-ci est particulièrement important car le problème des déplacements devient un poison permanent dans la vie quotidienne. Le projet prend en compte les projets connexes (Caribus, Nouvelle ligne de bus et maritime).

## **4.4 Projet à forte valeur environnementale**

De par sa taille, son montant d'investissement et son impact, il est aussi le plus grand projet d'aménagement urbain de l'île. A ce titre, il doit contribuer à conforter les faiblesses environnementales actuelles et apporter un plus dans des domaines aussi divers que la sécurité, l'emploi, la qualité de l'espace quotidien... Notre démarche transversale nous a permis de hiérarchiser les enjeux «traitables» : l'assainissement (réduire la pollution du lagon), le climat (plantes, ombres).